

Décision

Générale

colonial

Décision n° n°840 accordant une permission d'un mois à Mie Folacei, , .

n°840

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
24 août 1950

Numéro JO
n° 8 du 30/08/1950

Date du numéro
30 août 1950

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendantes, chevalier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance Organique du 18 septembre 1884 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu l'arrêté n° 235 du 24 mars 1945 relatif à l'organisation et au recrutement du personnel auxiliaire européen de la Côte française des Somalis et les textes subséquents

Vu la demande de permission d'absence formulée par M^o Folacei (Marguerite), le 19 août 1950

Vu l'avis favorable du chef du service de l'enregistrement,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1, — Une permission d'absence à son entière d'un mois est accordée à M^o Folacci (Marguerite), pour en jouir en Ethiopie,
Art. 2, — La présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

pour le gouverneur et par le delegationle secretaire generalchamboredon